



Donation somme d'argent a enfant pour achat immobilier

Par **fillon_old**, le **04/07/2007** à **15:44**

Bonjour,

Je souhaiterais donner une somme d'argent à ma fille unique qui vit en concubinage avec son compagnon qui ont en projet un achat immobilier commun. Comment procéder pour que ma fille récupère la part que je lui aurais octroyée en cas de mésentente ultérieure entre eux.

D'avance merci

Françoise FILLON

Par **Jurigaby**, le **04/07/2007** à **16:07**

Bonjour.

Techniquement parlant, vous n'avez rien à faire si ce n'est donner l'argent à votre fille.

En revanche, lorsqu'elle achètera le bien avec son compagnon, je lui conseillerai de bien faire marquer sur l'acte d'indivision le montant de son apport histoire qu'elle puisse bien tout récupérer en cas de vente ultérieure de la maison.